

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-02-02-05

Date de convocation : 16 janvier 2026

Date d’affichage : 04 février 2026

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS
– EXERCICE 2025**

Nombre d’élus : 27

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

L’an deux mille vingt-six, le 02 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s’est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marie-Hélène HUCHET, Dominique SERVAIS, Salvador-Jean LUDENA, Sylvie HAUFF, Marc TIMSIT, Audrey de FERNEL, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Roch DOSSOU, Pauline LACLEF, Dominique JAILLON, Loïc FLICHY, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Morgane LAMBLIN

Absents ayant donné pouvoir : 3

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Absents : 3

Géraldine LARDENNOIS

Frédéric RAVEAU

Christophe VAN DER WERF

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2311-5 et R.2311-1 ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2025 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l’année 2025 du budget principal ;

VU le Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie 20 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc TOURELLE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur TIMSIT pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Magali PRADEL, 2 abstentions : Morgane LAMBLIN, Michel BOISRAMÉ)

1°) **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la ville de Noisy-le-Roi,

2°) **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	11 707 809,60 €	2 644 103,47 €	14 351 913,07 €
DEPENSES	11 285 075,13 €	2 771 297,86 €	14 056 372,99 €
RESULTAT	422 734,47 €	-127 194,39 €	295 540,08 €
RESULTAT REPORTE N-1	2 104 827,94 €	4 016 144,45 €	6 120 972,39 €
TOTAL (REALISATION + REPORTS)	2 527 562,41 €	3 888 950,06 €	6 416 512,47 €
RESTES A REALISER DEPENSES		2 411 980,98 €	
RESTES A REALISER RECETTES		2 334 673,45 €	
SOLDE DES RESTES A REALISER		-77 307,53 €	
BESOIN DE FINANCEMENT <i>(résultat d'investissement 2025 avant affectation et corrigé du solde des restes à réaliser)</i>		AUCUN BESOIN	
TOTAL CUMULE	2 527 562,41 €	3 888 950,06 €	6 416 512,47 €

3°) **APPROUVE** l'affectation des résultats définitifs 2025 selon la répartition suivante :

- Sur le compte 002 : 2 527 562,41 €
- Sur le compte 001 : 3 888 950,06 €

RAPPELLE que l'état des restes à réaliser 2025 s'établit comme suit :

- Dépenses = 2 411 980,98 €
- Recettes = 2 334 673,45 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 02 février 2026

Le Maire
Marc TOURELLE